

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE**

---

**Séance du 23 septembre 2014  
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration  
En sa séance du 28 octobre 2014**

**Etaient présents :**

<b>Collège A</b>	
M. Yvon BERLAND, Président de l'Université	

M. Marc PENA	
M. Jean-Paul CAVERNI	
M. Didier LAUSSEL	
M. Michel PROVANSAL	

<b>Collège B</b>	
M. Jean-Philippe AGRESTI	
Mme Valérie DEPLANO	
Mme Laurence FERAY	
M. Olivier KERAMIDAS	
Mme Caroline MAURIAT	
M. Nicolas MORALES	

<b>Collège « BIATSS »</b>	
M. Bernard BOURSON	
Mme Sabine NAPIERALA	
M. Georges RELJIC	

<b>Collège Usagers</b>	
M. Renaud ARGENCE	
M. Tom OROFFINO	
M. Jean BOULHOL	
Mme Roxane ORTS	
M. Antoine TICHADOU	

<b>Les personnalités extérieures</b>	
M. Philippe MUSSI	

**Etaient représentés :**

Mme Elisabeth GUAZZELLI	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Jean-Paul MOATTI	A donné pouvoir à M. LAUSSEL
Mme Agnès TREBUCHON	A donné pouvoir à M. AGRESTI
Mme Marie-Laure ROCCA SERRA	A donné pouvoir à M. CAVERNI
M. Jean-David CIOT	A donné pouvoir à M. LAUSSEL
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à M. BERLAND
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. PENA
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à M. AGRESTI
Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN	A donné pouvoir à M. CAVERNI
M. Jean-Jacques ROMATET	A donné pouvoir à M. PENA

**Etaient absents sans représentation : 0**

<b>30 membres présents ou représentés</b>
---

**Etaient présents :**

**Membres de droit**

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

**Invités permanents**

Vice-président Formation	M. Thierry PAUL
Vice-présidente Etudiante	Mme Marie DELFINO
Vice-Président Patrimoine	M. Hervé ISAR
Vice-président Système d'information	M. Gérard SOULA
Vice-présidente Développement Durable	Mme Mariane DOMEIZEL
Directrice SCD	Mme Anne DUJOL
Directrice SUIO	Mme Evelyne MARCHETTI
Directeur SIUMPPS	M. Patrick DISDIER

**Invités permanents extérieurs**

Représentant M. le Recteur	Représenté par Mme Céline VIDAL
Délégué régional CNRS	M. Younis HERMES
Délégué régional INSERM	Représenté par Mme Aurélie PHILIPPE

**Invités permanents : Directeurs de composantes**

UFR Economie et gestion	M. Pierre GRANIER
UFR ALLSH	M. Pierre-Yves GILLES
UFR Sciences du Sport	M. Eric BERTON
UFR Sciences	M. Jean-Marc PONS
IUT d'Aix-Marseille	Mme Sophie LENGRAND-JACOULET
MMSH	Mme Sophie BOUFFIER

**Invités exceptionnels**

Madame Laurence SORRET, Directrice des Ressources Humaines  
 Mme Leila NEDJAR, Directrice des Affaires Juridiques et Institutionnelles  
 Monsieur Jacques BARATTI et Monsieur Bertrand MALLET, «Opération Plan Campus Luminy»  
 Monsieur Cheng CAI ZHANG, Vice-doyen en charge de la Recherche, Faculté des Sciences  
 Madame Corinne FLICKER, Chargée de mission culture

**Le Président** ouvre la séance à 14h25.

**Le Président** annonce la nomination par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche aux fonctions de Directeur Général des Services de Madame Dominique Escalier.

### **I/ Approbation du procès-verbal du 22 juillet 2014**

Le procès-verbal du conseil d'administration du 22 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **II/ Actualités**

#### **1/ Contrat de site**

Dans le cadre de la politique de site, **Le Président** rappelle qu'au niveau académique, un contrat de site sur le mode de l'association va être élaboré et signé avec l'Ecole Centrale de Marseille (ECM), l'Institut d'Etudes Politiques (IEP), l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV) et l'Université d'Aix-Marseille (AMU) au titre de chef de file.

La version finale de ce contrat de site vient d'être adressée aux établissements partenaires, et sera soumise à l'approbation des membres de ce conseil au mois d'octobre.

Concernant le positionnement de l'Université de Toulon (UTLN) d'inscrire son projet d'établissement dans le contrat de site porté par AMU, ou de participer à une COMUE avec Nice, la décision devrait intervenir le 25 septembre 2014.

#### **2/ Décret sur les enseignants-chercheurs et rôle du Conseil Académique Restreint**

**Le Président** donne la parole à Monsieur Bony.

**Monsieur Bony** présente ce point (cf l'annexe «Décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014 modifiant le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences» jointe au PV).

**Madame Mauriat** fait remarquer que lors de la réunion du Comité Technique des personnels enseignants de statut Universitaire (CTU) du 9 janvier 2014 toutes les organisations syndicales ont condamné ce texte. Le rejet du texte a été plus massif qu'en 2009 dans la mesure où aucune des dispositions n'a été améliorée, et que le nombre de dérogations pour accéder aux emplois de professeurs a été augmenté.

#### **3/ Calendrier des élections de élections professionnelles**

**Madame Nedjar** présente ce point ( cf annexe «Elections professionnelles, scrutin du 4 décembre 2014» annexée au PV).

**Monsieur Bourson** souligne la complexité de ces élections:

- certains personnels seront appelés à voter à cinq ou six reprises,
- les modalités de vote : par correspondance, par voie électronique, à l'urne.

Il souhaite que la direction communique de la façon la plus large possible afin que l'ensemble des personnels soit sensibilisé à ces élections y compris ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur.

**Madame Nedjar** répond que l'administration a conscience de l'importance de ces élections. Elle précise qu'au-delà de la communication numérique, une communication sous forme d'affichage est mise en place.

Elle insiste sur le fait que les DAJI en campus sont des relais pour sensibiliser les électeurs et les responsables administratifs à ces élections et ajoute que tout est mis en œuvre pour que les opérations se déroulent de la meilleure façon.

Elle précise qu'une formation est organisée à l'attention des membres des bureaux de vote et des composantes, afin de les sensibiliser à l'organisation de ce scrutin. Les participants à cette formation seront chargés de relayer l'information auprès de leur personnel.

Pour terminer, afin d'encourager la participation et d'améliorer la lisibilité, les différents bureaux de vote seront implantés en proximité les uns des autres.

**Monsieur Provansal** s'associe aux remarques faites par Monsieur Bourson. Il souhaite savoir ce qu'il en est des élections pour les doctorants sous contrat.

**Madame Nedjar** répond qu'il s'agit de la commission consultative des doctorants contractuels. Elle précise que dans un premier temps le Ministère ne l'avait pas prévue, puis que finalement cette instance a été incluse dans le cadre de ces élections.

**Monsieur Provansal** fait part de son inquiétude d'abord concernant l'absence de représentant des organisations étudiantes, puis sur la date précoce du 15 octobre, pour un doctorant qui débute sa thèse au 1<sup>er</sup> octobre.

**Madame Nedjar** répond que les organisations étudiantes ont été invitées au comité électoral consultatif (CEC). S'agissant des doctorants, beaucoup d'entre eux ont des contrats sur plusieurs années, le problème de la date hâtive ne se poserait que pour les nouveaux doctorants contractuels. Elle signale une dernière mesure pour favoriser le vote des doctorants : l'envoi du matériel de vote aux écoles doctorales afin qu'elles puissent le transmettre à ces derniers.

**Monsieur Provansal** demande si l'établissement a une vision du nombre de doctorants concernés par ces élections.

**Madame Nedjar** répond qu'ils sont entre 500 et 600.

#### 4/ Visite de la Cour des Comptes

**Le Président** informe les membres du Conseil d'Administration que la cour des comptes est présente dans l'établissement.

La cour des comptes a pour mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public.

Ces contrôles et évaluations portent sur :

- la régularité : est-ce que l'argent public est utilisé selon les règles en vigueur,
- l'efficacité : les résultats constatés sont-ils proportionnés aux moyens mis en œuvre,
- et pour finir, l'efficacité : les résultats constatés correspondent-ils aux objectifs fixés.

C'est une mobilisation importante pour l'ensemble des services de l'Université, notamment en période de restructuration.

#### 5/ Chargé de mission relations internationales, zone Méditerranée

**Le Président** informe les membres du conseil, que suite au départ à la retraite de Monsieur Pierre Fuentes, il a souhaité que le Professeur Jean-Noël Argenson, chirurgien orthopédique et traumatologie, soit nommé en qualité de chargé de mission aux relations internationales zone Méditerranée.

## 6/ Arrêté d'interdiction aux locaux de l'Université

**Madame Nedjar** indique que cet arrêté fait suite à des incidents qui se sont produits sur le campus Timone le 13 septembre 2014.

Elle précise que Monsieur Souidi est un agent contractuel de l'UFR Médecine dont le contrat arrive à échéance le 30 septembre 2014.

Monsieur Souidi est entré sur le campus en forçant l'accès et a agressé l'agent de sécurité qui se trouvait à l'entrée.

**Le Président** informe les membres du conseil d'administration que le point DRH sur le bilan social va être abordé avant la présentation des dossiers, Madame Sorret étant dans l'obligation de quitter la séance rapidement.

### III/ Bilan social

**Le Président** rappelle que le bilan social a été présenté aux membres du conseil d'administration lors de la séance du 22 juillet 2014.

Ce point n'avait pas été soumis au vote car le comité technique avant se prononcer, souhaitait avoir davantage de temps pour l'examiner. Il précise que le comité technique qui s'est tenu le 19 septembre 2014 s'est prononcé «pour» à l'unanimité.

**Madame Sorret** précise qu'une fois ce bilan social entériné par le Conseil d'administration, il sera diffusé sur le site de l'établissement et qu'une version papier sera adressée aux membres du conseil d'administration, du comité technique et du CHSCT.

Elle indique que les membres du comité technique ont fait des remarques qui seront prises en compte à l'occasion du prochain bilan afin de l'améliorer.

**Monsieur Bourson** confirme que ce bilan a été approuvé à l'unanimité par le comité technique. Néanmoins il souhaite que les organisations syndicales soient associées à la rédaction du prochain bilan social. Il aimerait également que soient communiqués les bilans sociaux des ex-universités pour mieux comprendre certains aspects.

**Le conseil d'administration approuve le bilan social 2013 à l'unanimité.**

### IV/ Présentation de la mission documentaire

**Madame Masclat** présente ce point (cf diaporama «Mission documentaire» annexé au PV).

**Monsieur Provansal** note que le coût Elsevier et le consortium groupe 1 s'élève à 1 000 000 € pour AMU contre 350 000 € pour chacune des trois ex-universités. Il croit savoir que le CNRS paye 1 000 000 € pour l'ensemble de ses structures et que l'Université de Paris VI, il y a quelques années, avait refusé de payer les 2 000 000 € demandés. Le montant exigé à AMU lui semble élevé. Il demande si les 60 000 lecteurs ont été comptabilisés en une fois lors de la fusion.

**Madame Masclat** répond que le CNRS n'est pas considéré comme une université ou un consortium. Elle ajoute que la fusion a effectivement généré un surcoût, les éditeurs en numérique comptant en nombre d'étudiants. Néanmoins, certaines universités fusionnées ont pu faire descendre ce barème, ce qui a permis de procéder à l'identique et d'argumenter que la communauté qui utilise la ressource n'a pas augmenté même si l'université s'est regroupée. L'augmentation correspond à une hausse des tarifs qui s'applique à tous les acteurs, qu'il s'agisse du CNRS ou des universités.

**Madame Dujol** ajoute que l'impact de la fusion a, pour cette ressource, été nul car l'abonnement à Elsevier était déjà mutualisé entre les trois ex-universités.

Elle précise que la licence nationale, signée en 2014 a permis de compenser le portefeuille du CNRS par rapport aux portefeuilles des universités. Auparavant, les universités supportaient majoritairement les coûts de l'abonnement national à Elsevier car la valeur du portefeuille national était calculée selon le nombre d'abonnements imprimés. Or dans la plupart des bibliothèques il y avait des abonnements Elsevier en nombre mais qui étaient en moindre quantité au CNRS.

Pour terminer sur Elsevier, cette ressource vient de passer en licence nationale, reste que le prix 2014 à payer par l'université n'est toujours pas fixé nationalement par le Ministère, ce dont elle alerte le président.

**Le Président** demande à combien s'élève le prélèvement effectué sur l'université.

**Madame Dujol** répond qu'il a été prélevé à l'établissement environ 1 100 000 €. Elle ignore si la part de l'APHM et l'IPC a été prélevée du fait de la co-contractualisation avec ces deux institutions. Madame Dujol ajoute que le Ministère ne répond pas et que cela devient une inquiétude pour l'encaissement des recettes au budget 2014, l'Université ne connaissant pas le montant à refacturer.

**Monsieur Provansal** rappelle quelques éléments de contexte y compris au niveau international : les enseignants-chercheurs rédigent des articles et participent de manière bénévole à l'activité d'Elsevier, et in fine les universités se retrouvent avec des sommes considérables à payer. Un certain nombre de mouvements, par exemple à Harvard, Paris VI, ont eu lieu pour rappeler que la démarche à l'«Open Access» vise à s'en affranchir en partie. Monsieur Provansal souhaite savoir ce qu'il en est des thèses qui sont la production de l'Université, et demande si elles sont déposées dans HAL (Hyper Articles en Ligne).

**Madame Dujol** répond que les thèses sont en ligne, que l'archivage au Centre de Recherche en Médias et Etudes Culturelles (CRMCS) est effectué, et que l'université a rejoint le projet de publication de mise en ligne des productions de l'université sous l'archive ouverte pluridisciplinaire HAL.

Elle souligne qu'au niveau de l'université, la troisième version du dépôt de fichiers en ligne pour les doctorants a été développée. Les thèses de l'université sont aussi visibles sur le site ABES theses.fr qui est le site national.

## **V/ Présentation du rapport annuel d'activité du SCD**

**Madame Dujol** présente ce point (cf diaporama «Rapport d'activité SCD 2013» annexé au PV).

**Monsieur Provansal** remarque une baisse non marginale, de 1 900 000 à 1 300 000, du nombre des connexions et des prêts.

**Madame Dujol** répond qu'il y a eu parfois au sein des trois universités des téléchargements abusifs que l'on retrouve dans les statistiques, et qui normalement devraient être retirés de ces dernières, et que l'on constate aussi un tassement des téléchargements après plusieurs années d'accès à la ressource, les chercheurs n'ayant plus besoin de télécharger l'antériorité.

**Monsieur Provansal** rappelle qu'à la Faculté de Droit, des manuscrits Portalis avaient été achetés et certains par la Cour de Cassation avec une aide du Sénat. Il demande s'il existe d'autres opérations de ce type ?

**Madame Dujol** répond que des manuscrits Portalis ont été acquis par l'université sur budget SCD par un Conservateur du Droit mandaté par le ministère de la Culture pour préempter. Il n'y a pas eu d'autres opérations de ce type.

**Monsieur Bourson** pour rebondir sur les propos de M. Provansal demande si dans l'avenir il est possible de connaître le nombre de connexions prédominantes en licence, master ...

**Madame Dujol** répond que des statistiques précises sont tenues ressource par ressource. Ce document fait plus de 60 pages, avec des comparaisons par année. Elle ajoute que certains éditeurs, notamment Elsevier permettent également d'obtenir des statistiques par titres, ainsi, au sein d'un bouquet on peut savoir quels sont les titres qui sont le plus téléchargés.

### **VI/ Diplômes d'établissement (vague 3)**

**Monsieur Paul** présente ce point. (Cf documents joints en annexe au PV). L'ensemble de ces documents porte sur la transformation des DU de langues de l'UFR ALLSH.

Monsieur Paul donne la parole à **Madame Marchetti** pour présenter le CU «diplôme d'établissement Etudiant Entrepreneur».

**Madame Marchetti** précise qu'il s'agit d'un diplôme qui rentre dans le cadre de l'appel à projets pour la constitution de Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE).

C'est un diplôme qui privilégie l'apprentissage par l'action. Il propose des ressources pédagogiques numériques et papiers et apporte également dans le cadre de PEPITE un double accompagnement :

- avec un tuteur interne (enseignement-chercheur),
- et avec un tuteur externe à l'établissement (un professionnel impliqué dans le partenariat).

**Monsieur Oroffino**, s'agissant du CU «étudiant entrepreneur» indique que ce projet n'est pas une priorité. Il souhaite faire remarquer qu'il ne faut pas oublier un domaine porteur, à savoir faire la promotion de l'économie sociale et solidaire. Il aimerait qu'il y ait un diplôme « étudiant entrepreneur » qui touche à ce domaine.

**Madame Marchetti** répond que l'économie sociale et solidaire est incluse dans les projets entrepreneuriaux. Elle précise que deux aspects étaient à privilégier dans la mise en place et la labélisation de ces pôles :

- porter une attention particulière sur les projets portés des femmes,
- mettre l'accent sur l'économie sociale et solidaire.

Un projet de création d'entreprise en économie sociale et solidaire porté par un étudiant sera examiné par un comité d'engagement de PEPITE. Cette commission est formée d'experts en entrepreneuriat afin d'évaluer la pertinence du projet, les possibilités d'organisation et ainsi amener le projet à maturité.

**Monsieur Bourson** indique que ce projet de diplôme s'inscrit dans une logique qui est celle de la difficulté pour un étudiant de trouver un emploi. Selon lui, PEPITE n'est pas un modèle, c'est une façon de créer un diplôme qui soit la mainmise du patronat local. Il aurait aimé une rencontre entre les organisations syndicales et le patronat pour évaluer quel type de formation était le plus approprié.

**Madame Marchetti** précise que PEPITE est piloté par cinq établissements d'enseignement à savoir l'ENSAM, l'IEP, l'université d'Avignon, l'Ecole Centrale de Marseille et AMU. Elle ajoute que la création d'entreprise nécessite l'expertise de professionnels qui apportent un savoir-

faire, une expérience aux projets proposés. Néanmoins, en aucune façon ce ne sont ces professionnels qui décident d'attribuer ou non le diplôme d'étudiant entrepreneur. Le diplôme d'étudiant entrepreneur est attribué par un comité d'engagement organisé avec les enseignants-chercheurs des établissements partenaires. Evidemment, certains professionnels, dont ceux de l'institut régional de la création d'entreprise (qui n'est pas une entreprise privée), aident à l'accompagnement de ces projets.

**Monsieur Paul** précise que dans les documents présentés il y a également une modification de tarif à la baisse (de 1800 € à 1200 €) d'un DU perfectionnement finances rattaché à la Faculté d'économie et gestion.

**Le conseil d'administration approuve les demandes de créations et de modifications des diplômes par 28 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**

#### **VII/ Tarif de la carte culture 2014/2015**

**Madame Flicker** précise qu'il s'agit d'une reconduction du tarif proposé l'an dernier pour la carte culture, à savoir 5 euros. Cependant elle précise que l'offre proposée est plus large, avec dix partenaires de plus cette année. Parmi les nouveautés, et à la demande des étudiants le partenariat s'est ouvert à des offres musicales et cinématographique, sans oublier une extension géographique aux campus, aux communes telles que Istres, Miramas, Martigues ...

**Monsieur Oroffino** confirme que cette carte culture est très intéressante.

**Le conseil d'administration approuve le tarif de la carte culture fixé à 5 euros pour l'année 2014/2015 à l'unanimité.**

#### **VIII/ Expertise du projet « Maison des Universités et des Etudiants »**

Monsieur Isar présente ce point (cf diaporama «Opérations Immobilières» annexé au PV).

**Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise «Maison des Universités et des Etudiants» à l'unanimité.**

#### **IX/ Avenant au contrat de partenariat «Océanomed II»**

**Monsieur Mallet** annonce avoir réceptionné et mis à disposition le 17 septembre 2014, le bâtiment «Océanomed II». Cela constitue le premier bâtiment livré dans le cadre d'un contrat de partenariat, de toutes les opérations Campus des universités françaises.

Concernant l'avenant présenté ce jour aux membres du conseil, il souligne qu'il s'agit d'un avenant prévu dans le cadre de la structure du contrat, qui fixe certaines modalités qui ont évolué entre les deux années (de la signature à la livraison du bâtiment), notamment le contenu des modifications réalisées durant la construction. Une enveloppe de 200 000 euros dédiée à des travaux modificatifs essentiellement à la demande des usagers avait été attribuée : elle a été respectée, tout comme l'engagement concernant les surfaces garanties : le partenaire est resté dans la marge que l'Université lui avait fixée. S'agissant de la fixation des éléments financiers du loyer demandé à l'université après mise à disposition, deux opérations ont été menées :

- d'une part une opération de refinancement qui consiste à négocier les marges des banquiers sur nos crédits. La banque a fait une réduction de 0,5% passant de 2,3% à 1,80%
- et d'autre part, la fixation des taux définitifs des deux crédits contractés par le partenaire privé ont été positifs car les taux ont baissé.

Le résultat de ces deux opérations est une réduction du loyer annuel de 83 000 € soit sur une durée globale de 25 ans une économie d'environ 2 000 000 € pour ces prestations.

**Le Président** précise que la période financière favorable dont parle Monsieur Mallet n'est valable que sur les opérations du Plan Campus. Il demande ce qu'il est prévu de faire de ces 2 000 000 €.

**Monsieur Mallet** répond qu'il est prévu de les réinjecter dans le deuxième contrat de partenariat de Luminy : Campus Luminy 2017.

**Monsieur Provansal** indique que la délibération proposée ne donne aucun chiffre. Il demande confirmation que les taux annoncés ne pourront pas augmenter.

**Monsieur Mallet** confirme que ce sont des taux fixes.

**Madame Leclercq** souhaite se faire confirmer que le conseil d'administration statue sur le principe, qui se traduira par la suite par un avenant avec une annexe financière signée pour toutes les parties.

**Monsieur Mallet** confirme les propos de Madame Leclercq. Il précise que la procédure est contrainte du fait d'un délai de cinq jours maximum après la date de mise à disposition pour fixer les taux. Il se trouve que ces taux ont été fixés le lundi matin précédant le conseil d'où l'impossibilité de donner des chiffres.

**Monsieur Bourson** revient sur l'idée de principe de l'«Océanomed» II, à savoir un Partenariat Public Privé (PPP). Il informe s'être toujours opposé au PPP et soutient que le CPER est une bonne chose à partir du moment où l'Etat et la Région peuvent financer les projets de façon suffisante et nécessaire. Surtout qu'ensuite les bâtiments appartiennent à l'Etat ou à la Région.

**Le Président** répond que l'établissement va prochainement prendre connaissance des sommes dont il va disposer dans le cadre des prochains CPER. Il souligne qu'heureusement AMU a pu bénéficier du Plan Campus.

**Monsieur Mussi** confirme que les nouvelles ne sont pas bonnes, que La Région est soumise à des baisses importantes de dotations de l'Etat. Il ajoute que la Région va entrer dans une phase active de discussion avec l'ensemble des partenaires pour les CPER, mais que les premiers cadrages de l'Etat sont catastrophiques pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Néanmoins, il indique que la Région est réticente, y compris dans les services de l'Etat aux PPP qui sont des budgets très difficiles à mettre en œuvre. Cependant il souhaite féliciter le PPP dont on parle aujourd'hui. Toutefois, Monsieur Mussi aimerait avoir des chiffres précis, même si la Région n'est pas concernée par ce dossier.

**Monsieur Mallet** répond que la Région est concernée par le Plan Campus. Le gymnase du Technoport perçoit une participation de la Région à hauteur d'1 500 000 €.

Concernant le débat qui oppose les PPP aux opérations traditionnelles, il propose de faire une étude sur le cas de l'«Océanomed» : une partie du bâtiment (Océanomed 1) a été construite dans une procédure traditionnelle avec des financements de collectivités et une autre partie de l'opération (Océanomed 2) avec un contrat de partenariat, sur des surfaces de travaux quasiment équivalentes et des montants de travaux quasi identiques.

En ce qui concerne les délais, le contrat de partenariat est allé plus rapidement que les opérations traditionnelles.

**Le conseil d'administration approuve les modifications proposées au contrat de partenariat «Océanomed II» par 26 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.**

**X/ Convention de coopération entre l'Université de Technologie de Wuhan et Aix-Marseille Université concernant la création de l'Institut d'Aix-Marseille Université**

**Le Président** rappelle qu'au départ de ce dossier une réflexion était menée sur l'implantation de l'Université d'Aix-Marseille à Wuhan, sur demande d'institutions chinoises et de la ville de Wuhan. Lors d'une visite française en Chine, un accord avait été signé à Pekin entre Madame Fioraso, l'Université d'Aix-Marseille et le Ministère de l'Éducation Chinois. Un changement de responsables politiques en Chine intervenu entre temps a modifié la donne. Cependant, la ville de Wuhan n'a pas souhaité arrêter les accords avec AMU. A la suite de plusieurs échanges, il a été convenu, dans un premier temps de renoncer à la construction d'une Université, mais de créer un Institut au sein d'un campus universitaire.

Le Président précise qu'il n'y a pas d'engagement financier de la part de l'Université.

Si toutefois il devait y avoir une intervention d'enseignants-chercheurs, les formations se feraient à la demande des chinois en chinois ou en français et bien entendu le financement serait pris en charge en totalité par l'Université de Wuhan.

Le Président donne la parole à M. Zhang afin de compléter ses propos.

**Monsieur Zhang** précise qu'il s'agit d'un projet très ambitieux, avec parfois des difficultés de mise en place. Certaines discussions sont toujours en cours, d'où l'idée de démarrer avec cet Institut, pour montrer que les universités peuvent collaborer. Dans cette phase de discussion, une délégation chinoise est venue à Marseille pour concrétiser l'accord.

Les disciplines enseignées dans les domaines des sciences de la vie et de la Pharmacie sont dispensées à la demande de l'Université de Technologie de Wuhan. L'Université de Technologie de Wuhan est très performante dans les secteurs de la technologie et de l'ingénierie mais plus fragile dans les domaines de la biologie ou du médical. Ce projet permettrait d'obtenir une complémentarité de nos établissements.

**Le Président** précise que la convention jointe au dossier est signée, mais qu'un courrier rédigé en français et en chinois a été attaché à l'envoi de ladite convention pour indiquer que cette dernière ne serait valable qu'après le positionnement du conseil d'administration.

**Madame Mauriat** trouve la convention laconique sur les aspects financiers, elle demande si un document complémentaire sera adressé ultérieurement.

**Le Président** répond qu'il a été très attentif à ce point et que le positionnement d'AMU a été très clair. Cette convention répond à un premier engagement, le fonctionnement sera précisé en détail prochainement.

**Madame Mauriat** pose le problème de la charge d'enseignement d'un enseignant-chercheur en poste à Wuhan qu'il faudra compenser localement.

**Le Président** répond que s'agissant du Doyen qui sera en poste à Wuhan, la prise en charge de son salaire sera assurée par l'Université de Wuhan. Nombreux sont les enseignants-chercheurs qui exercent hors AMU sans compensation de financement. Peut-être pourrait-on considérer qu'il s'agit d'une politique stratégique de l'établissement. S'agissant des enseignants-chercheurs qui iront faire des cours à Wuhan, leurs frais de missions ne seront pas pris en charge par AMU.

**Monsieur Provansal** demande à quoi correspondant en euros le montant de 500 millions RMB proposé par les parties chinoises.

**Monsieur Zhang** répond que ce cela correspondant environ à 60 000 000 euros.

**Monsieur Provansal** note que l'Institut accueillera 2400 étudiants en licence et 1200 en doctorat, et demande ce qu'il en est des parcours qui vont ouvrir en 2014.

**Le Président** l'arrête pour préciser qu'il s'agit de la première phase du processus, à savoir les envois de documents dans les Ministères. Ces derniers n'ont pas encore donné leur accord.

**Monsieur Provansal** se remémore que lors de la première présentation, faite au retour de la visite en Chine de la délégation française, il avait été intégré des participations provenant d'Eurocopter, de constructeurs automobiles ...

**Le Président** répond que le projet initial était la création d'une université pluridisciplinaire. Aujourd'hui, il est question uniquement de certains secteurs, avec toujours la perspective du projet initial. L'établissement a répondu à des demandes de formation qui sont des attentes fortes. Ceci étant, à terme, persiste l'intérêt de s'implanter pour répondre aux besoins des sociétés françaises.

**Monsieur Provansal**, note que dans une déclaration d'intentions, il est indiqué que les deux parties veulent former un institut non lucratif. Quelles garanties a l'établissement sur les frais d'inscription pour les étudiants, par rapport aux pratiques chinoises.

**Le Président**, pour éviter de mauvaises interprétations, souhaite préciser que non lucratif ne signifie pas absence de besoin de financements pour fonctionner. Non lucratif signifie absence de bénéfices.

**Monsieur Zhang** répond que les frais d'inscription sont très encadrés en Chine et seront regardés par les autorités chinoises le moment venu. Il ajoute qu'il y aura probablement des allers-retours entre les Ministères Chinois et Français, les universités de Wuhan et d'Aix-Marseille.

**Monsieur Bourson** note que le CNAM, l'université de Nancy, sont également en partenariat avec Wuhan et il se demande comment pourrait s'intégrer ce «campus». Il observe également que dans la convention il est fait référence à des lois et règlements de l'Enseignement Supérieur mais que les titres n'apparaissent pas et qu'il faudrait les rajouter.

**Monsieur Zhang** répond que l'entité s'implantant en Chine, il faudra accepter que la loi Chinoise s'applique.

**Monsieur Bourson** remarque également une coopération de 20 ans et trouve que c'est long. Il demande si une coopération plus courte est envisageable.

**Le Président** répond que la Chine construit un bâtiment, et que par conséquent elle souhaite un engagement certain.

**Le conseil d'administration adopte par 28 voix pour et 2 abstentions la convention de coopération entre l'Université de Technologie de Wuhan et Aix-Marseille Université concernant la création de l'Institut d'Aix-Marseille Université**

### **XI / Récapitulatif trimestriel (3<sup>ème</sup> trimestre 2014) des décisions prises et des contrats et conventions approuvés par le Président en vertu de la délégation de pouvoir du conseil d'administration**

**Monsieur Provansal** observe les coquilles suivantes qui seront à rectifier :

- en page 3 le M1 de l'UFR Sciences n'est pas en Instrumentalisation mais en Instrumentation,
- toujours en page 3 le DESU il s'agit de gérontopsychiatrie et non de «dérontopsychiatrie»

Monsieur Provansal salue la convention avec la fondation Vasarely notamment le fait que l'UFR ALLSH soit présente.

### **XII / Admission en non-valeur de deux créances**

**Madame Leclercq** indique que la première admission concerne un contrat de service signé entre l'Université Paul Cézanne et la Société BIOVAYS SAS, en liquidation judiciaire. L'agence comptable a introduit la créance au mandataire SCP JP LOUIS & A. LAGEAT. Une clôture pour insuffisance d'actif a été prononcée dans cette affaire. La vente des actifs étant insuffisante pour combler le passif, il est proposé l'admission de cette créance en non-valeur. Madame l'Agent Comptable complète ses propos en indiquant que la dette a été provisionnée à hauteur de 45 000 € et que la charge nette pour l'établissement sur l'exercice 2014 est de 7 176 €.

La seconde créance concerne une convention entre l'Université de la Méditerranée et l'Université Mohammed 1er au Maroc. De nombreuses relances ont été faites mais les difficultés de recouvrement en dehors de la zone européenne sont importantes. Le montant de l'admission en non-valeur de cette créance s'élève à 10 800 €.

**Le conseil d'administration approuve les demandes d'admission en non-valeur des créances formulées par Madame l'Agent Comptable à l'unanimité.**

### **XIII/ Sortie d'inventaire d'un bien mobilier**

**Madame Leclercq** indique qu'il s'agit d'un véhicule acheté par l'ESPE. La valeur brute étant supérieure à 10 000 euros la sortie d'inventaire doit être présentée aux membres du Conseil d'Administration et votée par ceux-ci.

**Le conseil d'administration approuve la sortie d'inventaire du véhicule Peugeot 308 Féline à l'unanimité.**

### **XIV / Questions diverses**

**Madame Mauriat** souhaite faire un point sur l'initiative Sciences en Marche.

L'Université de Strasbourg a voté une motion de soutien, et elle interroge le Président pour savoir si une démarche similaire pourrait être envisageable par AMU. Elle indique que par faute de temps, elle n'a pas pu adresser les documents concernant cette question aux membres du conseil d'administration.

**Le Président** informe qu'il a interrogé la CPU sur ce point, et que cette dernière considère que pour l'heure, il n'y a pas de prise de position affichée. En cela on rejoint le positionnement du CNRS et de l'INSERM.

**Madame Mauriat** ne souhaite pas que cette demande soit faite au nom du Président de l'Université, mais que la motion soit portée et adoptée par le Conseil d'Administration.

Madame Mauriat demande si elle peut faire lecture de la motion et la soumettre au vote.

**Le Président** répond qu'il n'est pas favorable aux motions et qu'il ne souhaite pas que les membres du Conseil d'Administration se prononcent dans la mesure où tous n'ont pas une bonne connaissance du sujet.

**Madame Mauriat** explique la démarche de cette motion:

Les revendications, qui partent principalement des organismes de recherche concernent :

- l'emploi scientifique pour lequel sont annoncées de nombreuses suppressions de postes au CNRS comme dans les universités,
- les moyens pérennes pour les laboratoires,
- la valorisation du doctorat dans les conventions collectives d'entreprises.

Ces revendications vont s'exprimer à travers une marche qui commence à Marseille le samedi 27 septembre 2014, en passant par Aix-en-Provence le 28 septembre, et le 29 septembre regroupement des scientifiques et formation du cortège pour se rendre à Paris.

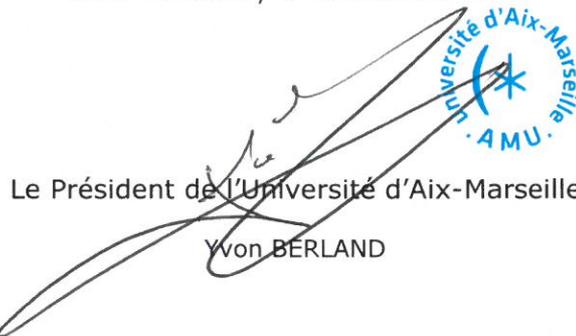
Concernant la motion adoptée par l'Université de Strasbourg, le conseil d'administration reconnaît et soutient les 3 axes développés : emploi scientifique, crédits de base alloués aux laboratoires et aux Universités et, pour terminer, faciliter l'emploi de docteurs.

**Le Président** répond que sur le fond il n'existe aucune voix dissonante sur ce qui vient d'être dit. Néanmoins, il se doit de rester attentif à la forme, une motion doit être examinée avant d'être votée par un conseil d'administration.

Il n'y a plus de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20.

Fait à Marseille, le 13 octobre 2014



Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Yvon BERLAND